

## Marie Moret à Goupil et Cie, 7 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 3 p. (391r, 392r, 393r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Goupil et Cie, 7 février 1888,  
Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 41 (3)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45214>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [7 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Goupil et Cie](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

# Description

Résumé Marie Moret signale à Goupil et Cie la mort du fondateur de l'Association du Familistère et leur envoie une épreuve photographique d'un portrait de Godin. Elle leur rappelle qu'ils ont réalisé en 1883 la photogravure d'un portrait de Godin pour son ouvrage *Le gouvernement...* et leur explique qu'elle voudrait obtenir, pour un ouvrage posthume de son mari, la photogravure d'un autre portrait photographique de Godin exécutée il y a une douzaine d'années ; elle précise que l'épreuve photographique qu'elle leur adresse est l'unique épreuve en sa possession. Elle demande à Goupil et Cie s'il est possible de réaliser un cliché de cette épreuve pour obtenir plusieurs tirages, de réaliser une photogravure d'après elle et s'il est possible de retoucher l'image en ajoutant une croix de la Légion d'honneur et les palmes d'officier d'académie.

Notes Selon l'index, il est indiqué que la lettre est adressée à Boussod et Cie, qui est le successeur de Goupil et Cie.

## Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.
- Sur le folio 393r sont copiées la fin de la lettre de Marie Moret à Goupil et Cie du 7 février 1888 et la lettre de Marie Moret à madame Rimbot du 6 février 1888.

## Mots-clés

[Édition](#), [Périodiques](#), [Photographie](#), [Prix et récompenses](#)

Personnes citées [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*La République du travail et la réforme parlementaire. \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\]\*, Paris, Guillaumin, 1889.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), \*Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action\*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise, Familistère, 7 Février 1888.

Messieurs Loupil et Cie

Vous aurez su par les journaux la perte éuelle qu'a faite l'association du Familistère dans la personne de M. Godin, son fondateur, et moi dans la personne de mon mari. Vous comprendrez donc tout l'intérêt qu'a pour moi une unique épreuve photographique que je vous envoie par ce courrier en un rouleau recommandé.

Vici le double but de cet envoi.

De X<sup>e</sup> 1883 à Mars 1883 vous avez exécuté et tiré une photographie du portrait de M<sup>e</sup> Godin, tel qu'il a été mis en tête de son ouvrage « Le mouvement ».

Aujourd'hui je voudrais, pour un autre ouvrage posthume, avoir la photographie d'un portrait montrant mon mari dans toute la force de l'âge, c'est à dire tel qu'il était il y a une douzaine d'années. Mais je n'ai plus qu'une seule épreuve de la photographie fait à cette époque et c'est cette épreuve que je vous envoie, en vous priant, vous devinez avec quelle instance, de bien vouloir la ménager et me la retourner soigneusement, dans le cas où vous ne pourriez

l'utiliser.

Veuillez donc après examen me dire :

1<sup>e</sup> Si vous pouvez tirer d'après cette épreuve un cliché photographique qui vous mette en mesure de me livrer tout d'abord quelques exemplaires de cette photographie et à quelles conditions ?

2<sup>e</sup> Si, d'après ce cliché photographique vous pourrez faire une photographie ayant la même dimension exactement que celle faite autrefois par vous et dont je vous envoie également un exemplaire dans le rouleau recommandé. Si oui, quel serait le prix de ce travail ?

3<sup>e</sup> Pour le cas où, d'après l'épreuve que je vous envoie, vous ne pourriez tirer un cliché photographique, ni par conséquent une photographie, veuillez m'indiquer ce qu'il serait possible de faire pour atteindre par une autre voie le but principal que je poursuis : c'est à dire avoir autant que je le voudrais de très bons exemplaires de ce portrait fait de mon mari, il y a une douzaine d'années.

4<sup>e</sup> Enfin, mon mari ayant été fait Chevalier de la légion d'honneur et officier d'Académie, veuillez me dire si vous pourrez retoucher le cliché pour ajouter à la boutonnière de l'habit l'indication voulue ?

Veuillez, Messieurs me répondre au plus tôt, et agréez je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération,

Marie Godin

— — — — —  
Madame Thibot  
Guide Familistère  
6 Février 1881.

Madame Thibot  
Dans « La mode illustrée » du 29 Janvier, page 35 se trouve le dessin de Guérin sur un papillon à coloriations pour l'exécution dont sommes à la première page de ce numéro.

Veuillez, Madame me faire savoir si vous trouvez absolument tout ce qui est écrit tout exactement, ce combiné, jusqu'à la chemille de l'oreille et aux muscles de l'abdomen, et quel est le prix de ces coloriations ?

Je vous prie, Madame  
mes sincères salutations

Marie Godin